

DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE DE BETHONCOURT

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

N° de code postal : 25200  
Bureau distributeur : Bethoncourt

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

**OBJET :**

Fixation du nombre d'administrateurs du  
Conseil d'Administration du CCAS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU  
15 mai 2014

N° 13

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le 16/05/14

- que la convocation du Conseil avait été faite le  
06/05/2014

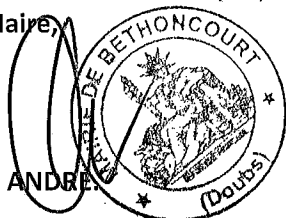
- que le nombre des membres en exercice est de  
29

- Exécution des articles L.2121-10,  
L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25,  
L.2124-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en  
Sous-Préfecture le : 16/05/14

Le Maire,

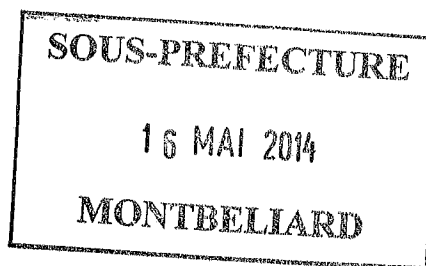
Jean ANDRÉ



L'an deux mil quatorze, le 15 mai  
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation  
légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la  
session ordinaire du mois de mai.



**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Stéphanie MILLOT, Sandrine PRUDENT, Fabienne ROMA, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. Roger DALUZ procuration à M. ASLAN, M. Samir AKESBI procuration à M. MAZIMANN, Mme Marie-Claire LIVET procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Amélie PREUD'HOMME procuration à M. ZOTTI, M. Hicham OUZZEDI procuration à M. BODIN.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame TRIDANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

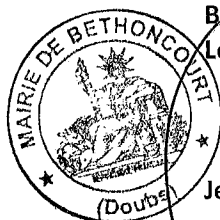
- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,  
Bethoncourt, le 16 mai 2014

Le Maire,



Jean ANDRÉ.

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

**OBJET :**

Election des administrateurs du Conseil  
d'Administration du CCAS

**N° 14**

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le 16/05/2014

- que la convocation du Conseil avait été faite le  
06/05/2014

- que le nombre des membres en exercice est de  
29

- Exécution des articles L.2121-10,  
L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25,  
L.2124-1 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en  
Sous-Préfecture le : 16/05/2014

Le Maire,



Jean ANDRÉ.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Stéphanie MILLOT, Sandrine PRUDENT, Fabienne ROMA, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** M. Roger DALUZ procuration à M. ASLAN, M. Samir AKESBI procuration à M. MAZIMANN, Mme Marie-Claire LIVET procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Amélie PREUD'HOMME procuration à M. ZOTTI, M. Hicham OUZZEDI procuration à M. BODIN.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame TRIDANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VILLE DE BETHONCOURT

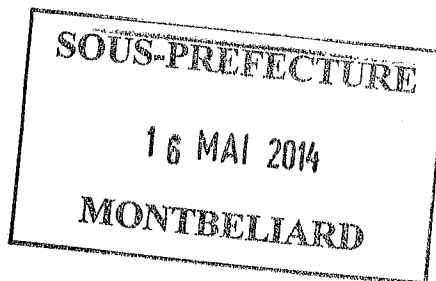
N° de code postal : 25200  
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU  
15 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le 15 mai  
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation  
légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la  
session ordinaire du mois de mai.



Vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2014 fixant à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : De procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Liste des candidats	Liste 1 :	Annie LAUTISSIER Samir AKESBI Pierrette BOURDENET Ab Del Hamed BOUNAZOU Sandrine PRUDENT	19
	Liste 2 :	Lydie LEFEBVRE Dominique BOUZER	7
		Nuls	3
Nombre de votes exprimés			26
Nombre de votants			29

**Sont élus :** Mme Annie LAUTISSIER,  
M. Samir AKESBI,  
Mme Pierrette BOURDENET,  
M. Ab Del Hamed BOUNAZOU,  
Mme Lydie LEFEBVRE

- Mme Sandrine PRUDENT sera suppléante de la liste 1,
- Mme Dominique BOUZER sera suppléante de la liste 2.

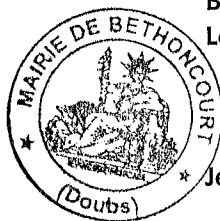
**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Le Président et le Directeur Général des Service seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,  
Bethoncourt, le 16 mai 2014  
Le Maire,



Jean ANDRÉ.

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

**OBJET :**

Budget Primitif

Décision modificative n° 1

N° 15

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16/05/2014

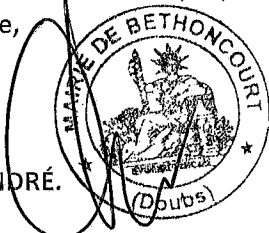
- que la convocation du Conseil avait été faite le 06/05/2014

- que le nombre des membres en exercice est de 29

- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 16/05/2014

Le Maire,



Jean ANDRÉ.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Stéphanie MILLOT, Sandrine PRUDENT, Fabienne ROMA, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. Roger DALUZ procuration à M. ASLAN, M. Samir AKESBI procuration à M. MAZIMANN, Mme Marie-Claire LIVET procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Amélie PREUD'HOMME procuration à M. ZOTTI, M. Hicham OUZZEDI procuration à M. BODIN.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame TRIDANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VILLE DE BETHONCOURT

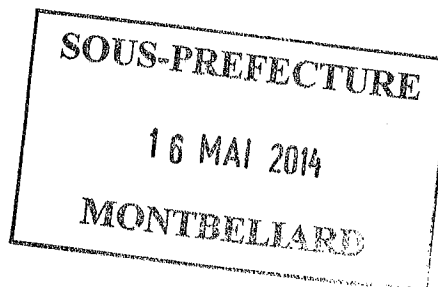
N° de code postal : 25200  
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU  
15 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le 15 mai  
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois de mai.



Le Budget Primitif a été adopté lors du Conseil Municipal du 17 mars 2014. Sans préjuger de nouveaux choix politiques qui pourraient intervenir, il convient de modifier sans attendre certaines lignes :

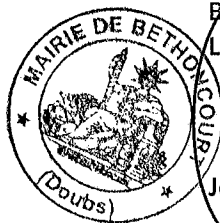
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6042-01 : Achat presta° service sauf terra		3 288.00 E		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>3 288.00 E</b>		
D 023-01 : Virement section investissement		9 000.00 E		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>9 000.00 E</b>		
R 7411-01 : Dotation forfaitaire				9 000.00 E
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>9 000.00 E</b>
R 7788-01 : Produits exceptionnels divers				3 288.00 E
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>3 288.00 E</b>
<b>Total</b>		<b>12 288.00 E</b>		<b>12 288.00 E</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1343-01 : Plan d'Aménagement d'Ensemble		9 000.00 E		
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>9 000.00 E</b>		
R 021-01 : Virement de la section de fonct				9 000.00 E
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>				<b>9 000.00 E</b>
<b>Total</b>		<b>9 000.00 E</b>		<b>9 000.00 E</b>
<b>Total Général</b>		<b>21 288.00 E</b>		<b>21 288.00 E</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire,  
Bethoncourt, le 16 mai 2014  
Le Maire,



Jean ANDRÉ.

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

**OBJET :**

**Création de poste**

**Police Municipale**

**N° 16**

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16/05/2014

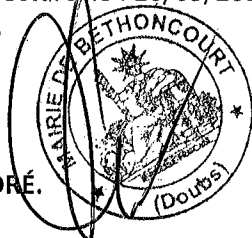
- que la convocation du Conseil avait été faite le 06/05/2014

- que le nombre des membres en exercice est de 29

- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 16/05/2014

Le Maire,



Jean ANDRÉ.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Stéphanie MILLOT, Sandrine PRUDENT, Fabienne ROMA, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. Roger DALUZ procuration à M. ASLAN, M. Samir AKESBI procuration à M. MAZIMANN, Mme Marie-Claire LIVET procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Amélie PREUD'HOMME procuration à M. ZOTTI, M. Hicham OUZZEDI procuration à M. BODIN.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame TRIDANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VILLE DE BETHONCOURT

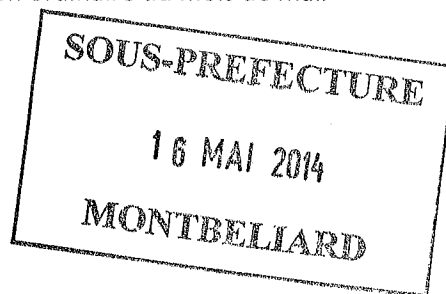
N° de code postal : 25200  
Bureau distributeur : Bethoncourt

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU**  
**15 mai 2014**

L'an deux mil quatorze, le 15 mai  
Le Conseil Municipal de la Commune de

**BETHONCOURT**

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois de mai.



Suite à l'intervention des syndicats du personnel, du médecin du travail et à différents audits psychologiques, un fort risque psychosocial a été mis en évidence au sein des services techniques. Or, le bon fonctionnement des services municipaux et la santé des agents est de la responsabilité du Maire. Il apparaît donc nécessaire d'embaucher un Directeur des Services Techniques au grade d'ingénieur.

Par ailleurs, le service de police municipale fonctionne avec un seul agent depuis fin 2012, avec le renfort d'un agent de sécurité de la voie publique. Or, les doléances accrues des habitants, les nombreuses interventions en matière de stationnement, de traitement des conflits de voisinage, de gestion des incivilités, de règlement des infractions au règlement sanitaire départemental ou au Code de l'Urbanisme rendent le travail quotidien de la police difficile. Ainsi, l'embauche d'un deuxième policier permettra d'une part d'assumer des rondes préventives en horaires décalés et d'autre part de lancer des actions répressives efficaces en matière routière.

Or, la capacité financière de la commune ne permettant pas d'assumer l'embauche de personnes qualifiées et expérimentées sans une réorganisation drastique des services, il est proposé de supprimer les deux postes de cadres non titulaires au sein des effectifs à savoir :

- Un poste d'attaché occupé par un stagiaire
- Un poste de technicien occupé par un contractuel.

Afin de permettre un maximum de candidatures, il est donc décidé d'ouvrir au 01/06/2014 :

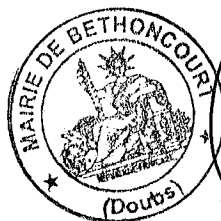
- **Un poste de gardien de police municipal,**
- **Un poste de brigadier.**

**Le poste non pourvu sera fermé dès la fin du recrutement au moment du toilettage des postes.**

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à la date du 6 mai 2014.  
La commission Finances a émis un avis favorable à la date du 5 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à 22 voix pour et 7 abstentions (MM. BODIN, DEBOURG, MAURO, OUZZEDI et Mmes BAESA, BOUZER, LEFEBVRE).

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.**  
**Ont signé au registre les membres présents.**



Certifié exécutoire,  
Bethoncourt, le 16 mai 2014  
Le Maire,

Jean ANDRÉ.



DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

**OBJET :**

Suppression de poste

Attaché territorial

N° 17

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16/05/2014

- que la convocation du Conseil avait été faite le 06/05/2014

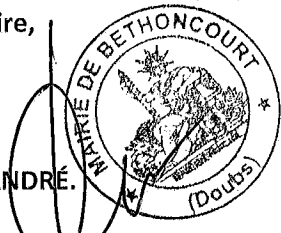
- que le nombre des membres en exercice est de 29

- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 16/05/2014

Le Maire,

Jean ANDRÉ.



VILLE DE BETHONCOURT

N° de code postal : 25200

Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

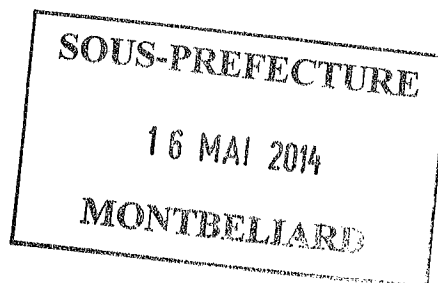
SÉANCE DU

15 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le 15 mai  
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois de mai.



**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Stéphanie MILLOT, Sandrine PRUDENT, Fabienne ROMA, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. Roger DALUZ procuration à M. ASLAN, M. Samir AKESBI procuration à M. MAZIMANN, Mme Marie-Claire LIVET procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Amélie PREUD'HOMME procuration à M. ZOTTI, M. Hicham OUZZEDI procuration à M. BODIN.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame TRIDANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Suite à l'intervention des syndicats du personnel, du médecin du travail et à différents audits psychologiques, un fort risque psychosocial a été mis en évidence au sein des services techniques. Or, le bon fonctionnement des services municipaux et la santé des agents est de la responsabilité du Maire. Il apparaît donc nécessaire d'embaucher un Directeur des Services Techniques au grade d'ingénieur.

Par ailleurs, le service de police municipale fonctionne avec un seul agent depuis fin 2012, avec le renfort d'un agent de sécurité de la voie publique. Or, les doléances accrues des habitants, les nombreuses interventions en matière de stationnement, de traitement des conflits de voisinage, de gestion des incivilités, de règlement des infractions au règlement sanitaire départemental ou au Code de l'Urbanisme rendent le travail quotidien de la police difficile. Ainsi, l'embauche d'un deuxième policier permettra d'une part d'assumer des rondes préventives en horaires décalés et d'autre part de lancer des actions répressives efficaces en matière routière.

Or, la capacité financière de la commune ne permettant pas d'assumer l'embauche de personnes qualifiées et expérimentées sans une réorganisation drastique des services, il est proposé de supprimer les deux postes de cadres non titulaires au sein des effectifs à savoir :

- Un poste d'attaché occupé par un stagiaire
- Un poste de technicien occupé par un contractuel.

**Il est donc décidé de fermer le poste d'attaché territorial à la date du 16/05/2014**

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à la date du 6 mai 2014.

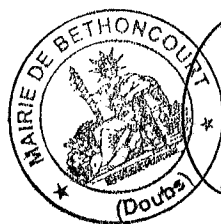
La commission Finances a émis un avis favorable à la date du 5 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à 22 voix pour et 7 voix contre (MM. BODIN, DEBOURG, MAURO, OUZZEDI, Mmes BAESA, BOUZER, LEFEBVRE).

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Certifié exécutoire,  
Bethoncourt, le 16 mai 2014  
Le Maire,



Jean ANDRÉ.

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON DE MONTBELIARD-EST

SP/NEA

**OBJET :**

Suppression de poste

Technicien

N° 18

Nota : Le Maire certifie :

- que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16/05/2014

- que la convocation du Conseil avait été faite le 06/05/2014

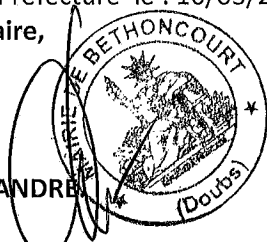
- que le nombre des membres en exercice est de 29

- Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- que la présente délibération a été transmise en Sous-Préfecture le : 16/05/2014

Le Maire,

Jean ANDRÉ



VILLE DE BETHONCOURT

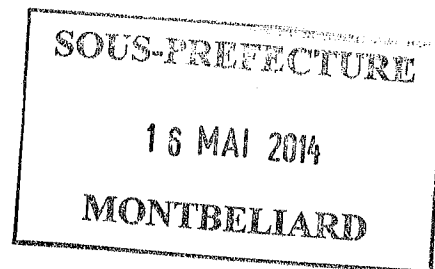
N° de code postal : 25200  
Bureau distributeur : Bethoncourt

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU  
15 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le 15 mai  
Le Conseil Municipal de la Commune de

BETHONCOURT

s'est réuni en Salle du Conseil après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean ANDRÉ, pour la session ordinaire du mois de mai.



**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Jean ANDRÉ, Ozgür ASLAN, Pierre MAZIMANN, Michel ZOTTI, Mmes Maryse JACQUEMIN, Marie-Christine JACQUOT, Annie LAUTISSIER, MM. Abdelhamid ARRES, Stéphane BOILLOT, Ab Del Hamed BOUNAZOU, Daniel ROCH, Gérard TRINEAU, Thierry BODIN, Dominique DEBOURG, Philippe MAURO, Mmes Martine BOLMONT, Pierrette BOURDENET, Stéphanie MILLOT, Sandrine PRUDENT, Fabienne ROMA, Laurianne TRIDANT, Geneviève BAESA, Dominique BOUZER, Lydie LEFEBVRE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. Roger DALUZ procuration à M. ASLAN, M. Samir AKESBI procuration à M. MAZIMANN, Mme Marie-Claire LIVET procuration à Mme JACQUEMIN, Mme Amélie PREUD'HOMME procuration à M. ZOTTI, M. Hicham OUZZEDI procuration à M. BODIN.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame TRIDANT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Suite à l'intervention des syndicats du personnel, du médecin du travail et à différents audits psychologiques, un fort risque psychosocial a été mis en évidence au sein des services techniques. Or, le bon fonctionnement des services municipaux et la santé des agents est de la responsabilité du Maire. Il apparaît donc nécessaire d'embaucher un Directeur des Services Techniques au grade d'ingénieur.

Par ailleurs, le service de police municipale fonctionne avec un seul agent depuis fin 2012, avec le renfort d'un agent de sécurité de la voie publique. Or, les doléances accrues des habitants, les nombreuses interventions en matière de stationnement, de traitement des conflits de voisinage, de gestion des incivilités, de règlement des infractions au règlement sanitaire départemental ou au Code de l'Urbanisme rendent le travail quotidien de la police difficile. Ainsi, l'embauche d'un deuxième policier permettra d'une part d'assumer des rondes préventives en horaires décalés et d'autre part de lancer des actions répressives efficaces en matière routière.

Or, la capacité financière de la commune ne permettant pas d'assumer l'embauche de personnes qualifiées et expérimentées sans une réorganisation drastique des services, il est proposé de supprimer les deux postes de cadres non titulaires au sein des effectifs à savoir :

- Un poste d'attaché occupé par un stagiaire
- Un poste de technicien occupé par un contractuel.

Il est donc décidé de fermer le poste de technicien territorial à la date du 01/06/2014.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à la date du 6 mai 2014.

La commission Finances a émis un avis favorable à la date du 5 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Certifié exécutoire,  
Bethoncourt, le 16 mai 2014

Le Maire,



Jean ANDRÉ.